Image not found or type unknown

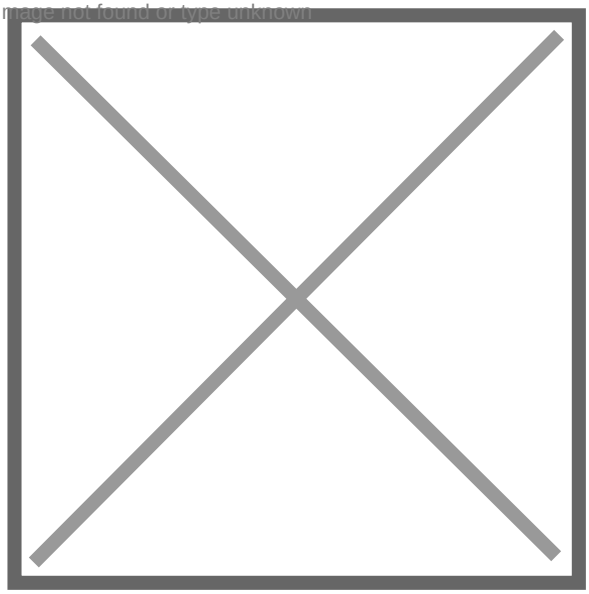

Changement de nom besoin de juge de tutelle ?

Par **kisskol**, le **09/04/2009** à **13:55**

Bonjour, je suis en train de faire un dossier de changement de nom, je suis majeur 26 ans et mes parents sont divorcés. Mon père n'a plus l'autorité parentale et j'aimerai savoir si le consentement de ma mère suffit, ou si je dois faire appel à un juge de tutelle. Merci d'avance de m'éclairer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés